



Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 16 AVRIL 2026

2026-4-2

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Raphaël CHIPEAUX

Lieu de réunion du Conseil :
NANTHEUIL

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
10/04/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 37
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BRUN Christelle, CRESCENT Sophie, DECARPENTRIE Françoise, DESGRAUPES Maryline, DUGARET Clothilde, FAVARD Anne, FIAULT Lydie, HYVOZ Isabelle, LACOTTE Marie-Claude, MAGNE Muriel, MEYNIER Maryse, VACHEYROUX Agnès,

Messieurs : APPEYROUX Philippe, AUGEIX Michel, BILLAT Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHAMINADE Yannick, CHAUSSADAS Jean-Patrick, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GRANET Jean-Claude, KANABUS DEROISY Benoît, KINTING Fabrice, MAZEAU Patrick, MAZEAUD Pascal, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, RODRIGUEZ Gilles, ROUSSEAU Pierre, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : MAZEAU Emmanuel (excusé, pouvoir à M. Magne),

Mme Anne FAVARD est désignée secrétaire de séance.

Commission d'appel d'offres (CAO) – Commission de Délégation Service Public– Commission des Marchés (MAPA) et ouverture des plis : arrêtant la composition des commissions

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs :

- aux commissions d'appel d'offres et aux délégations de service public, en particulier l'article L.1411 5, ainsi que les articles D.1411 3 à D.1411 5, qui déterminent la composition et les modalités de désignation des membres des commissions compétentes en matière de contrats de la commande publique,
- à l'organisation et au fonctionnement des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Code de la commande publique, pour ce qui concerne les règles de passation des marchés publics et des contrats de concession,

Vu les textes récents relatifs à la prévention des conflits d'intérêts et à la prise illégale d'intérêts, et notamment les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code pénal imposant l'impartialité des membres des commissions appelées à intervenir dans la passation des contrats publics,

Considérant que la Communauté de communes doit se doter d'une Commission d'appel d'offres (CAO) conforme aux dispositions précitées, pour l'examen des offres dans le cadre des procédures formalisées de marchés publics,

Considérant qu'elle doit également instituer une commission de délégation de service public (commission DSP), compétente pour l'ouverture des plis, l'examen des candidatures et des offres dans le cadre des procédures de délégation de service public, en application de l'article L.1411 5 du Code,

AR - Préfecture

024-242400752-20260416-2026_4_2-DE
Reçu le 22/04/2026

Considérant que la Communauté de communes peut, dans le cadre de sa liberté d'organisation, instituer :

- une commission des marchés à procédure adaptée (commission MAPA), ayant un rôle consultatif pour l'examen des offres dans le cadre des marchés à procédure adaptée, sans se substituer aux organes légalement compétents,
- une commission d'ouverture des plis, à caractère interne et consultatif, chargée de participer à l'ouverture matérielle des plis pour certains marchés ou contrats, sans préjudice des compétences légales de la CAO et de la commission DSP

Vu la délibération du 09/04/2026 fixant les conditions de dépôt des listes :

- dépôt des listes jusqu'au mercredi 15 avril 2026 à 12 h au siège de la Communauté de communes.
- 5 titulaires et 5 suppléants

Candidats proposés (les mêmes pour les 3 commissions) :

titulaires	suppléants
Françoise DECARPENTRIE	Michel AUGÉIX
Claude BOST	Jean-Louis FAYE
Muriel MAGNE	Michel RANOUIL
Pascal PRIVAT	Jean-Claude GRANET
Isabelle HYVOZ	Michel DOBBELS

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

- **VALIDE, à l'unanimité, la composition de la CAO comme suit :**

Président	titulaires	suppléants
Raphaël CHIPEAUX	Françoise DECARPENTRIE	Michel AUGÉIX
	Claude BOST	Jean-Louis FAYE
	Muriel MAGNE	Michel RANOUIL
	Pascal PRIVAT	Jean-Claude GRANET
	Isabelle HYVOZ	Michel DOBBELS

- **VALIDE, à l'unanimité, la composition de la Commission de Délégations Services Publics comme suit :**

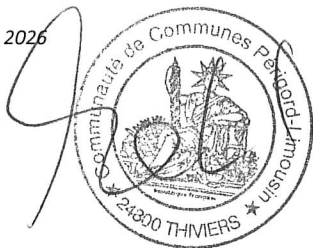
Président	titulaires	suppléants
Raphaël CHIPEAUX	Françoise DECARPENTRIE	Michel AUGÉIX
	Claude BOST	Jean-Louis FAYE
	Muriel MAGNE	Michel RANOUIL
	Pascal PRIVAT	Jean-Claude GRANET
	Isabelle HYVOZ	Michel DOBBELS

- **VALIDE, à l'unanimité, la Commission des marchés (MAPA) et d'ouverture des plis comme suit :**

AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_2-DE
Reçu le 22/04/2026

Fait à Thiviers, le 20 Avril 2026
Le Président
Raphaël CHIPEAUX



La Secrétaire de Séance,
Anne FAVARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Favard".

La présente délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication
et de sa transmission en Sous-Préfecture
Le Président,
Raphaël CHIPEAUX



AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_2-DE
Reçu le 22/04/2026